

Paris, le 22 février 2017

Energie : Variabilité du prix du baril, volatilité de celui du gaz ?

ENGIE (ex-GDFSuez) a annoncé une augmentation des tarifs réglementés du gaz de 2,6% pour mars 2017 après avoir déposé auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) une demande une hausse des tarifs réglementés du gaz.

Cette nouvelle augmentation résulte de l'application d'un barème lui permettant de prendre en compte pour sa politique tarifaire non seulement l'évolution des prix du gaz sur le marché de gros et du cours du baril de pétrole, information régulièrement mise en avant pour justifier les hausses ou les baisses de tarifs, mais aussi l'augmentation de « divers coûts » dont l'identification reste pour le moins opaque pour le consommateur...

Ainsi, après une hausse de +5% en janvier, suivi d'une légère baisse de -0,56% en février, le consommateur devrait voir, dès mars prochain, de nouveau sa facture énergétique augmenter.

De quoi donner le tournis aux 7 millions de ménages concernés et qui légitimement sont en droit de connaître ce qui, en sus de la fourniture de gaz proprement dite et de son acheminement, justifie de telles variations de tarif d'un mois à l'autre.

Saisie par un nombre croissant de consommateurs sur les raisons des évolutions tarifaires, l'AFOC demande que toute variation du tarif réglementé du gaz soit explicitée au consommateur.

Pour plus de transparence, il devient en effet nécessaire que ce dernier soit informé que l'augmentation du tarif correspond pour x % au coût de la matière première et à son acheminement et pour x pour cent en raison de l'augmentation de diverses taxes, tel que cela a été le cas en janvier, par exemple.

A défaut, quel intérêt pour un consommateur de suivre sa consommation via Gazpar s'il ne dispose pas des éléments lui permettant de comprendre l'évolution des prix du m3 de gaz et qu'indépendamment des « économies de consommation » qu'il fait, sa facture augmente !

A l'heure où la précarité énergétique des ménages gagne du terrain et où l'inflation repart à la hausse, l'AFOC demande que l'Etat compense la perte de pouvoir d'achat des plus modestes, liée à l'augmentation des taxes qu'il perçoit, par une augmentation de la valeur du chèque énergie.

Contact AFOC :

Alain Missé – 01 40 52 85 85